



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2024 CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Départemental d'Equitation de l'Aisne se tiendra le :

Jeudi 05 décembre 2024 à 13H00

En visio

<https://us02web.zoom.us/j/81849700342>

Les membres actifs du Comité Départemental d'Equitation de l'Aisne au 31 août 2024 pourront voter **exclusivement par internet du samedi 23 novembre 2024 à 08h00 au jeudi 05 décembre 2024 à 14h30.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CDE).

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport moral et quitus 2024,
2. Rapports financiers et quitus 2024,
3. Budget prévisionnel 2025,
4. Questions diverses.

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Le jour de l'Assemblée générale, les membres actifs pourront voter sur place par internet jusqu'à 14h30.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site du CDE de l'Aisne www.cde-asine.fr. Les statuts et règlement intérieur du CDE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et règlement intérieur).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet continuera **jusqu'au jeudi 12 décembre 2024 à 14h30.**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde Assemblée réunie sans condition de quorum le **12 décembre 2024 à 13H00** à l'adresse suivante : 3 route de Leuilly 02380 Crécy au Mont.

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Sébastien Daimé
Président du CDE de l'Aisne